

10 millions € pour les caves coopératives et éviter "des dissolutions, ou pire, des liquidations"

Les conclusions de l'audit réalisé par le CGAAER sont attendues fin octobre, après consultation des acteurs du monde coopératif. Le déblocage de l'enveloppe de 10 millions € budgétisée pour accompagner la restructuration est conditionné à ces conclusions, alors que certains voudraient voir les budgets plutôt engagés vers les moyens de commercialisation des vins produits.

Par Olivier Bazalge Le 22 octobre 2025



1

0 millions € pour restructurer attendus à la fin du mois d'octobre. Les conclusions de l'audit réalisé depuis plusieurs mois par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) auprès des représentants des coopératives doivent en effet être rendues le 31 octobre. Demandées par la ministre de l'Agriculture Annie Genevard, ces conclusions doivent permettre de débloquer l'enveloppe de 10 millions € budgétisée comme une aide à la restructuration des coopératives françaises.

« Nous avons estimé le besoin de cette aide à 25 millions €/an, mais ces 10 millions seraient déjà un début pour aider nos structures à se restructurer ou fusionner », explique Fabien Castelbou, le président des vignerons coopérateurs d'Occitanie (VCO), *« ce qui coûte de l'argent, d'abord pour réaliser les audits de restructuration pour les caves concernées, puis pour financer tout ce qu'implique la réorganisation,...*

... de la logistique, du matériel à déplacer... C'est d'ailleurs cette partie qui coûte le plus dans une fusion ». Expliquant qu'avant les vendanges, une vingtaine de projets de réorganisation étaient en préparation dans l'écosystème des coopératives viticoles d'Occitanie, Fabien Castelbou souligne que la faible récolte, *« autour de 9,4 millions hl pour le bassin ex-Languedoc-Roussillon et environ 11 millions hl pour toute l'Occitanie, des niveaux de production de l'ordre de 2021, année de gel en avril ».*

//

Autre vision

//

Estimant que certaines caves ne seront pas en mesure de tenir longtemps financièrement, Fabien Castelbou décrit ce mouvement de restructuration comme *« inéluctable »*. Pourtant non loin de là, de l'autre côté du Rhône, la fédération des caves coopératives du Vaucluse (FCVCV, 26 caves sur la trentaine que compte le département), qui trace son sillon indépendamment sans s'affilier aux Vignerons coopérateurs de France (VCF), voit les choses sous un autre angle. *« Les fusions ne fonctionnent que s'il y a une vraie stratégie commerciale derrière, donc les aides financières doivent servir prioritairement à payer des commerciaux et développer une stratégie individuelle d'exportation pour chaque cave »,* explique le directeur de la FCVCV Alain Brusset.

Alignée sur le constat du consultant Fabrice Chaudier et de l'économiste Jean-Marie Cardebat, la FCVCV souligne « *un marché mondial en déficit de 17 à 18 millions d'hectolitres* », Alain Brusset ajoutant « *que l'arrachage n'a fait qu'aider la France à céder des marchés aux italiens et aux espagnols en perdant 12 millions hl de production en 20 ans* ». Plus qu'une aide à la restructuration, la fédération vaclusienne préfère donc prioriser la demande sur une réorientation des aides avec « *la réaffectation des 280 millions € du dispositif OCM vers des aides directes à la commercialisation et au grand export* ».



Force commerciale et capacité à vendre



La FCVCV argue que trop d'aides financières ont été concentrées sur l'amont dans la filière, alors que c'est l'aval qui devrait être privilégié. « *Toutes les caves savent faire des vins adaptés au marché donc ça ne sert à rien d'acheter du nouveau matériel ou regrouper les caves si on n'investit pas dans la force commerciale et la capacité à vendre ces vins à l'export* », ajoute Alain Brusset qui s'appuie sur un des constats du professeur bordelais Jean-Marie Cardebat , « *on a concentré les aides pour la filière sur l'amont, qui ne représente qu'un tiers de la valeur d'une bouteille, alors que c'est justement cette capacité à être présent commercialement sur les marchés qu'il faut financer* ».

La FCVCV entend donc conditionner les aides à la restructuration des coopératives à la dimension commerciale, arguant que « *les regroupements ne doivent avoir de sens qu'accompagnés d'une stratégie commerciale claire et tournée vers l'international* ». Fabien Castelbou et les Vignerons coopérateurs de France et d'Occitanie estiment au contraire que « *la restructuration évitera des dissolutions, ou pire, des liquidations, qui sont heureusement très peu fréquentes dans la coopération. Ce n'est donc pas une aide à fonds perdus, car le passé montre que les fusions préservent l'économie et permettent de jouer sur les charges. Les coopératives ont un rôle central dans l'économie de leurs territoires en y maintenant le maillage. Et le besoin sera encore plus prégnant avec l'arrachage à venir* ».